



Non restitution bien suite à une location

Par **Clemish**, le **26/08/2014** à **20:52**

Bonjour,

J'ai loué un échafaudage par le biais d'internet à une entreprise. J'ai réalisé un contrat de location.

Comme garantie j'ai demandé une copie du kbis de l'entreprise ainsi qu'un chèque de caution de 1500 euros; ce cheque n'est pas au nom de l'entreprise. J'ai également relevé la plaque d'immatriculation du véhicule ayant emporté le matériel.

N'arrivant à contacter le bailleur par téléphone et par mail, je me suis décidé à me déplacer aux adresses du bail de location et à l'adresse du chèque. Ce déplacement ma apporté comme réponses que l'entreprise n'est plus domiciliée à cette adresse et que le domicile du chèque ne doit plus être d'actualité.

Me sentant victime d'une escroquerie et d'un vol j'ai décidé, ce jour, d'encaisser le chèque de caution. Je pense fortement que celui-ci va être rejeté car sans provision.

Pouvez-vous me dire les demarches à suivre après ce rejet bancaire?

A quel moment aller porter plainte?

Une assurance habitation couvre-elle ce sinistre de vol?

Dois je effectuer des démarches supplémentaires?

Merci d'avance pour vos réponses.